



Bureau Syndical du 10 janvier 2023

Synthèse des travaux





AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE-MARIE	Extension BTS parcelles communales quartier l'Estival	8 648 €	7 648 €	1 000 €
GABRIAC	Extension BTS réservoir AEP mairie-école	9 748 €	8 208 €	1 540 €
GABRIAS	Enfouissement Goudard	107 230 €	71 487 €	35 743 €
GABRIAS	Génie civil Goudard	39 744 €	26 496 €	13 248 €
PALHERS	Extension BTS résidence ANDRE Charles à la Teulière	13 528 €	12 528 €	1 000 €
PIED DE BORNE	Extension BTS résidence FIROUD Lucie aux Salces	8 648 €	4 324 €	4 324 €
POURCHARESSES	Enfouissement Le Pouget	17 463 €	11 642 €	5 821 €
POURCHARESSES	Génie Civil Le Pouget	5 290 €	3 527 €	1 763 €
PREVENCHERES	Extension BTS pompage du Chassezac au Ranc	52 397 €	45 027 €	7 370 €
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	Ext. BTS bât. commu. route de Nasbinals à Malbouzon	23 691 €	22 091 €	1 600 €
TERMES	Ext. BTS résidence TEISSEDRE Nadine à Fenestres	5 773 €	4 773 €	1 000 €
	Total	292 160 €	217 751 €	74 409 €
			74.5%	25.5%

Régularisations				
BEL AIR VAL D'ANCE	Enfouissement route d'Ancette à Chambon le Château	12 748 €	11 155 €	1 593 €
BEL AIR VAL D'ANCE	Génie civil route d'Ancette à Chambon le Château	16 493 €	10 995 €	5 498 €
CUBIERES	Enfouissement bourg	123 147 €	74 155 €	48 992 €
CUBIERES	Génie civil bourg	66 182 €	50 756 €	15 426 €
	Total	218 570 €	147 061 €	71 509 €
		67.3%	32.7%	



EFFICACITE ENERGETIQUE

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Proposition de reprise de certaines missions de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Lozère Energie

Pour rappel ce dossier avait déjà été présenté au bureau du 09 novembre dernier, en réponse aux difficultés exprimées par l'ALEC Lozère Energie. Le Bureau Syndical avait alors formulé un accord de principe pour étudier les solutions qui permettraient de préserver les intérêts des collectivités lozériennes, en maintenant un niveau d'accompagnement suffisant en matière d'optimisation de la gestion de l'énergie, de sobriété et de transition énergétique, et de développement des énergies renouvelables. Cette position s'appuyait sur l'expertise du SDEE en matière d'énergie et de transition énergétique, et sur l'accompagnement qu'il propose déjà aux communes et intercommunalités lozériennes en la matière :

- ✓ gestion du parc d'éclairage public ;
- ✓ intégration de la mission chaleur renouvelable depuis 2019 et gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME ;
- √ mise en place du programme ACTEE pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics ;
- ✓ gestion du groupement d'achat d'électricité;

















√ accompagnement au déploiement de projets de production d'énergie renouvelable via le lancement d'un AMI pour l'accompagnement à la réalisation d'installations de production d'énergie photovoltaïque en toiture (toiture bâtiment ou ombrière), avec l'objectif de soutenir les collectivités lozériennes dans un contexte énergétique en forte tension.

Un avis favorable avait également été émis pour permettre la poursuite des discussions engagées avec l'ALEC Lozère Energie, en tenant compte des décisions qui seraient prises par le Conseil d'Administration de l'Agence devant se réunir prochainement.

Depuis cette date, la situation de l'ALEC Lozère Energie s'est enlisée, avec des démissions supplémentaires au niveau de son Conseil d'Administration, mais également des salariés de l'Agence, pour lesquels 3 demandes de départ ont été actées pour le début de l'année 2023, dont celle de son directeur. Plusieurs arrêts maladie sont par ailleurs intervenus cet automne. Les contrats de travail de deux agents affectés aux missions du secteur public vont également prendre fin au cours du 1er trimestre 2023, sans qu'aucune garantie ne puisse leur être donnée pour la suite.

Des dysfonctionnements dans la gestion de l'Agence ont également été mis en avant, avec notamment une absence de séparation comptable des activités non-lucratives et lucratives assurées par l'Association, et un dossier litigieux lié à la gestion de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire de l'ALEC, qui s'est tenue le 3 janvier, plusieurs pistes ont été évoquées pour le futur de l'Association, mais aucune décision n'a pu être actée. Ont ainsi été envisagés :

- ✓ un maintien de la structure dans son organisation actuelle, solution qui, au regard des démissions intervenues. nécessite la constitution d'un nouveau Conseil d'Administration et la recherche de nouveaux acteurs prêts à intégrer l'Association. Il est précisé que l'intégration du SDEE au sein de cette nouvelle gouvernance a été évoquée ;
- ✓ le transfert de certaines missions et éventuellement du personnel qui en a la responsabilité à des structures existantes, avec un maintien de l'Association dans une forme restreinte, ce qui permettrait de gérer les dossiers non transférables, mais qui interroge sur sa pérennité;
- ✓ une dissolution de l'Association avec une réaffectation de ses missions au sein de structures existantes.

L'ensemble des acteurs présents à cette Assemblée Générale Extraordinaire a convenu de l'intérêt pour le territoire du maintien des activités portées par l'Agence, tant pour les collectivités que pour les particuliers et entreprises, que celles-ci soient assurées au travers du maintien de l'Association ou du transfert à d'autres structures.

La position du Département, à l'origine de la création de l'Agence, laquelle utilise par ailleurs une déclinaison du logo du Département au même titre que Lozère Développement, Lozère Ingénierie, Lozère Tourisme..., et qui en a toujours porté la présidence (celle-ci ayant toujours été assurée par un membre du collège des conseillers départementaux), a été présentée lors de cette AGE via un courrier de la Présidente Sophie Pantel qui a été lu en séance. Ce courrier indiquait la démission intuitu personae de Madame Sophie Pantel et de Messieurs Rémi André (Président de l'ALEC Lozère Energie) et Jean-Louis Brun du collège des conseillers départementaux, et non celle du Conseil départemental. S'agissant de la position des élus de la majorité départementale, il était précisé :

- ✓ la volonté d'une séparation physique et juridique des missions entre public et privé, ou lucratif et non-lucratif ;
- ✓ la volonté de continuité et de pérennisation des missions, en particulier celles relevant du service public et de l'intérêt général, en rappelant que le SDEE assure déjà des missions similaires à celles portées par Lozère Energie.

Les incertitudes qui pèsent sur le devenir de l'ALEC Lozère Energie ne sont aujourd'hui plus tenables. Les démissions intervenues en quelques semaines au sein du Conseil d'Administration et de la direction de l'Agence confirment la gravité d'une situation qui va à l'encontre de l'intérêt du territoire, d'autant plus dans le contexte de crise énergétique dans lequel nous nous trouvons, tout autant que de celui des salariés de l'Agence qui subissent depuis plusieurs mois les conséquences d'une gouvernance désormais en souffrance.

S'agissant de l'intégration du SDEE au sein du Conseil d'Administration de l'Association, et après avoir pris l'attache de son conseil juridique, les problématiques de gestion soulevées ces derniers mois représentent un risque pour le Syndicat qui pourrait se retrouver à devoir assumer la responsabilité de situations pour lesquelles il n'a jamais été décisionnaire. C'est la raison pour laquelle les membres du Bureau Syndical ont décidé que le SDEE conserve sa qualité de membre associé au sein de la gouvernance de l'ALEC Lozère Energie.

Toutefois, dans l'intérêt des collectivités lozériennes et afin de leur offrir davantage de lisibilité, les membres du Bureau Syndical ont approuvé à l'unanimité la proposition de reprise des missions exercées par l'ALEC Lozère Energie à destination des collectivités (Conseil en Energie Partagée, accompagnement de projets de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable, valorisation des CEE).

Afin de sécuriser les salariés en place, les membres du Bureau Syndical ont également validé le principe de création des















postes nécessaires à la structuration rapide d'une offre globale d'accompagnement des collectivités portée par le SDEE, autour de la création d'un pôle "Transition Energétique", en complément des missions déjà exercées par le Syndicat (diagnostics Eclairage Public, Mobilité Electrique, Energies et Chaleur Renouvelable, Efficacité Energétique, Achats Groupé d'Energie).

Enfin, il a été décidé de soumettre cette décision au Conseil d'Administration de l'ALEC Lozère Energie et d'autoriser le Président du SDEE à poursuivre les discussions engagées avec l'Association, notamment en sa qualité de membre associé au sein de la gouvernance.

S'agissant des prestations assurées par l'ALEC Lozère Energie à destination des particuliers au travers des dispositifs Guichet unique, PIG (Programme d'Intérêt Général en faveur de la précarité énergétique), OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), il a été précisé que celles-ci ne relevaient pas du champ d'intervention du SDEE (dont l'accompagnement des collectivités en cette période extrêmement troublée de crise énergétique reste la priorité), qui ne souhaite pas se positionner sur ces missions et n'a d'ailleurs jamais été associé à leur gestion.

Il appartiendra donc au Conseil d'Administration de l'Association de statuer sur le(s) meilleur(s) choix possible(s) pour l'accompagnement des particuliers, en lien étroit avec le Département en sa qualité de pilote d'une partie de ces missions, mais également avec les autres partenaires institutionnels et/ou financeurs, et bien sûr les autres acteurs du territoire assurant un accompagnement des particuliers sur les questions relatives à l'habitat (ADIL, CAUE...).

Enfin s'agissant des activités assurées par l'Agence à destination des entreprises, il est trop tôt pour savoir s'il est possible d'en envisager une reprise partielle ou totale par le SDEE, mais à l'image de ce qui a pu être mis en place lors du transfert de la Mission Bois-Energie (aujourd'hui Mission Chaleur Renouvelable) avec la CCI, le sujet reste ouvert là-aussi en fonction des choix et décisions qui seront effectués par le Conseil d'Administration de l'Association.



ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Créations de poste

Face aux difficultés rencontrées par l'ALEC Lozère Energie, les membres du Bureau Syndical se sont positionnés favorablement en vue d'une reprise des missions "Collectivités" exercées par l'Association. Aussi afin de sécuriser les salariés en place, dont les contrats de travail arrivent pour certains d'entre eux à échéance, mais aussi accélérer la restructuration d'une offre globale "Transition Energétique" à destination des collectivités du département, il a été décider de procéder aux créations des postes suivantes à compter du 1er février 2023 :

- √ trois postes en lien avec la reprise des missions "Collectivités" de l'ALEC Lozère Energie :
 - un poste d'Ingénieur Energies en contrat à durée indéterminée ;
 - deux postes de Technicien Energies Econome de flux en contrat à durée déterminée de 18 mois ;
- ✓ un poste d'Ingénieur Energies en contrat à durée indéterminée pour la structuration du pôle "Transition Energétique".

Les missions affectées à ces différents postes permettront la structuration rapide de ce pôle "Transition Energétique" au sein du SDEE, pour accompagner les collectivités lozériennes dans l'ingénierie de leurs projets énergétiques.

Suppression de poste

Parallèlement, il a été acté la suppression du poste d'Econome de flux /chargé(e) de projet Energie Renouvelable en contrat à durée déterminée de 3 ans créé récemment et à ce jour non pourvu.

Décision modificative

Il a été voté une modification budgétaire sur le Budget Général pour un transfert de crédits de 1 800.00 € de l'article 022 (Dépenses imprévues) en vue d'une régularisation d'écriture.















